



**DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE**

**COMMUNE DE
SAINTE ANNE**

Numéro de la délibération
6^{ème} délibération

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SESSION ORDINAIRE
DU MERCREDI 29 MARS 2023**

Examen et vote du budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-neuf du mois de mars, à seize heures vingt minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Francs BAPTISTE.

**Convocation faite le
23 mars 2023**

**Membres
en exercice : 35**

**DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉES
Le 30 mars 2023**

**SAINTE-ANNE,
Le 30 mars 2023**

Présents (29) :

M. Francs BAPTISTE, M. Lucien GALVANI, Mme Evelyne CHERAL épouse VACHER, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL, M. Marcel KANDASSAMY, M. Georges NARDIN, Mme Eddie LOIAL épouse MIXTUR, M. Jacques Lucien KANCEL, Mme Marie-Anièce MANNE épouse REGELAN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, M. Fabrice DURO, Mme Nicole BAZZOLI, M. Daniel BOUCAUD, Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, Mme Maude GEOFFROY, M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Bruno DESIREE, M. Miguel TROUPE, M. Alain CUIRASSIER, Mme Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN, M. Patrick GALAS, Mme Jeannette COURIOL, Mme Ketty COURIOL-LOMBION, M. Sébastien GAUTHIER.

Absents représentés (05) :

Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (représentée par M. Miguel TOUPE), Mme Liliane MALACQUIS, (représentée par Mme Maude GEOFFROY), Mme Valérie HUGUES (représentée par M. Georges COUPPE DE K/MARTIN), Mme Mariane GRANDISSON (représentée par Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL), Mme Sylvia LAPTES (représentée par M. Eric LATCHOUMANIN).

Absent (01) :

M. Patrick SOLVET

Secrétaire de séance : Miguel TROUPE

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République, en son article 110 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 3 du 26 mai 2021 portant adoption de la nomenclature M57 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2 du 1er février 2023 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n°04 du 29 mars 2023 portant affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

Vu l'avis de la commission des affaires financières en date du 23 mars 2023 ;

Considérant que le projet de budget principal de ville est joint à la présente délibération ;

Après discussion ;

DECIDE :

A la majorité ;

Pour : 31

Contre : 00

Abstention : 03 (M. Patrick GALAS, Mme Jeannette COURIOL, Mme Kitty COURIOL-LOMBION).

Article 1: de voter par chapitre en section fonctionnement, le budget primitif présenté dans le document placé en annexe.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitres	Libellé	POUR MÉMOIRE BUDGET 2022	Report	Propositions nouvelles 2023	TOTAL BUDGET PRIMITIF 2023
011	Charges à caractère général	6,635,103	878,223	6,996,266	7,874,489
012	Charges de personnel et frais assimilés	24,473,370	100	26,525,329	26,525,429
014	Atténuation de produits	1,801,110		1,801,155	1,801,155
65	Autres charges de gestion courante	1,372,998	96,563	1,505,639	1,602,202
66	Charges financières	558,404		522,136	522,136
67	Charges exceptionnelles	80,000		80,000	80,000
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	200,000		100,000	100,000
Dépenses réelles de Fonctionnement (1)		35,120,985	974,887	37,530,525	38,505,412
023	Virement à la section d'investissement	3,667,062		7,032,086	7,032,086
042	Opé. D'ordre de transferts entre sections	569,628		566,689	566,689
Dépenses d'ordre de Fonctionnement (2)		4,236,690	-	7,598,775	7,598,775
TOTAL (1)+(2)		39,357,675	974,887	45,129,300	46,104,187

II. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opération d'équipement - Chapitre	Libellé	Total BP 2022	Report	Propositions Nouvelles 2023	Total BP 2023
13	Subventions d'investissement	1,850,310	1,855,379	1,012,169	2,867,548
16	Emprunts et dettes assimilés	0	-	-	-
100	TRAVAUX DE L'EGLISE	248,900	213,260	-	213,260
102	GESTION DU PATRIMOINE FUNERAIRE	85,038	54,438	-	54,438
1901	REFECTION VOIRIES COMMUNALES	0	400,000	-	400,000
1902	SECURISATION RENOVATION BAT PUBLICS	444,822	444,822	-	444,822
1903	CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE CHATEAUBRUN	0	-	-	-
1904	SECURISATION RENOVATION EQUIPEMENTS SPORTIFS	873,588	140,461	500,000	640,461
1905	RENOVATION URBAINE	0	-	-	-
Total des recettes d'équipement (1)		3,502,658	3,108,361	1,512,169	4,620,530
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	850,000	-	3,244,478	3,244,478
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	385,667	-	3,305,049	3,305,049
024	Produits des cessions d'immobilisations	34,911	-	-	-
Total des recettes financières (2)		1,270,578	-	6,549,527	6,549,527
021	Virement de la section de fonctionnement	3,667,062	-	7,032,086	7,032,086
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	569,628	-	566,689	566,689
041	Opérations patrimoniales	711,000	-	700,000	700,000
Total des recettes d'ordre d'investissement (3)		4,947,690	-	8,298,775	8,298,775
001 (4)	Solde d'Exécution positif Reporté	0	-	-	-
TOTAL (1) + (2) + (3)+(4)		9,720,926	3,108,361	16,360,471	19,468,832

Article 3 : le budget primitif 2023 est joint en annexe.

Article 4 : le maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
 Les jours, mois et an que dessus
 Et ont signé les membres présents.

Bon extrait conforme,
 Le Maire,
 FRANCIS BAPTISTE



*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.
 Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».*